

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20230228\_02**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA COMMUNE**

<b>Date du Conseil Municipal :</b>	<b>28 février 2023</b>	<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>58</b>
Date de convocation :	21 février 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	8
		<b>Nombre de votants :</b>	<b>38</b>
		Nombre d'absents :	20

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BLERIOT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BALMES Marie-Rose (à Sylvie VIAL), CARPENTIER Corinne (à Gérard FAUCHE), FUCHÉ Fabienne (à Domicé BERTRE), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), PATOUREAUX Laurette (à Martine GOULLEY), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), THIBOUT Véronique (à Jean-Jacques PREVOST).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Héléne, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héroïse,

Secrétaire de séance : TAVERNIER Sophie.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant :**

- L'élection de M. Gérard FAUCHE en qualité de troisième adjoint au Maire de Mesnil-en-Ouche en charge de la cohésion territoriale ;
- Les enjeux de la collectivité autour du Projet Educatif et Social du Territoire ;

**Décide** : à l'unanimité (38 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De modifier la constitution de la commission cohésion territoriale de la façon suivante :
  - o **Des représentants des secteurs concernés :**
    - Pour la cohésion territoriale : Jean-Louis MADELON et Gérard FAUCHE (président de la commission) ;
    - Pour l'éducation, l'enfance et la jeunesse : Christelle MONNIER et Héroïse PERREIRA ;
    - Pour la culture, le sport, les loisirs et la vie associative : Michèle DRAPPIER et Sylvie VIAL ;
    - Pour le social : Claude BERTHE et Valérie TORCHEUX.
  - o **Pour les communes déléguées :**
    - Au minimum 1 représentant et au maximum 2 représentants (1 titulaire et/ou 1 suppléant) afin de garantir la représentation de chaque commune déléguée.



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.